



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 5 février 2021

**Apprentissage : plus de 500 000 contrats signés en 2020, dont 495 000 dans le secteur privé. Un record historique.**

**Porté par la réforme de 2018 et le plan « 1 jeune, 1 solution » lancé en juillet dernier pour aider les jeunes dans la crise, l'apprentissage a connu une hausse de 40% en 2020 dans le secteur privé. En ajoutant les contrats signés dans la fonction publique, la France passe, pour la première fois, la barre des 500 000 apprentis. Une année historique malgré la crise.**

Avec 495 000 contrats signés en entreprise en 2020 contre 353 000 en 2019, qui était déjà une très bonne année, **l'apprentissage a connu une croissance de 40%**, avec une progression homogène sur l'ensemble des territoires. Bien que cette hausse traduise pour partie un rééquilibrage entre apprentissage et contrat de professionnalisation, on peut estimer qu'il y a eu création nette en 2020 de 60 000 places supplémentaires en alternance, sous la forme de contrats d'apprentissage.

**Cet accroissement témoigne d'une réelle mobilisation des entreprises**, encouragées à recruter des apprentis grâce aux aides du plan « 1 jeune, 1 solution » qui prévoient une prime de 5000 euros pour l'embauche d'un apprenti mineur et de 8000 euros pour l'embauche d'un apprenti majeur, jusqu'au 31 mars 2021. A date, plus de 400 000 demandes de prime ont été déposées par les entreprises.

**Si toutes les entreprises sont concernées par cette croissance**, les primes du plan « 1 jeune, 1 solution » ont joué un rôle déterminant pour permettre aux TPE-PME de maintenir leur poids prépondérant dans l'apprentissage, puisqu'elles représentent plus des 3/4 des contrats signés.

**S'agissant des secteurs**, on observe un développement important de l'apprentissage dans les commerces de gros et de détail et dans les services ainsi qu'un maintien des secteurs historiques de l'apprentissage tels que le BTP, l'industrie et l'artisanat et ce malgré l'impact de la crise sanitaire et économique sur ces secteurs.

**La progression de l'apprentissage en 2020 est tirée par l'enseignement supérieur, et notamment pour partie par les qualifications de niveau bac+2**, qui représentent de l'ordre de

22 % des contrats. De nouvelles entreprises ont donc recours à l'apprentissage et de nouveaux profils de jeunes y adhèrent, témoignant d'une meilleure reconnaissance de l'apprentissage dans la société pour permettre de se former à tout niveau de diplôme.

*« Ce résultat historique de l'apprentissage est le fruit de la mobilisation exceptionnelle des entreprises et des centres de formation d'apprentis dans toute la France. Depuis 2017, l'apprentissage est au cœur de l'engagement du président de la République pour l'emploi des jeunes. Cette mobilisation générale doit se poursuivre pour que les résultats obtenus en 2020 deviennent la norme et que l'apprentissage continue à être une voie d'accès privilégiée à l'emploi pour les jeunes »* **déclare Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

**Contact presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**Cabinet d'Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).